



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_055-DE

**SLOW**

**Bureau communautaire du 12 décembre 2022**

### Objet : Attribution de subventions au titre de l'OPAH

**Numéro de délibération : BC2022\_055**

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

René ESCLOUPIER, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
BEBIEN Marie-Paule  
HOUET Patricia  
SERRA Johanna

**Nombres de membres :**

En exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents : 21  
Votants : 21  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_055-DE

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération n°CC2022\_015 du conseil communautaire en date du 24 janvier 2022 portant signature de l'avenant n°1 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la période 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge,

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser les travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- PETITMANGIN Annie, 5 rue des Pêcheurs – 17350 Taillebourg
- PELETTE Jocelyne Marie Joëlle, 4 rue du Manoir – 17400 Saint-Jean-d'Angély

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 1 000 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 14/12/2022

**SLOW**

ID : 017-200041689-20221212-BC2022\_055-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,